

# PROJET D'ACTE RÉGLEMENTAIRE

Projet d'acte réglementaire (délibération du conseil d'administration)

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 4 Février 2013 ;

décide

ARTICLE 1 : il est créé par Le collège Saint Joseph un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé e-sidoc dont l'objet est de Mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

-Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

-Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service Collège Saint Joseph, 6 rue du pré du camp, 49700 Doué la fontaine

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée au CDI et publiée sur le site du collège.